

**TÂCHES SPÉCIFIQUES IDENTIFIÉES PAR LE COMITÉ SCIENTIFIQUE
POUR LA PÉRIODE D'INTERSESSION 2002/03**

TÂCHES SPÉCIFIQUES IDENTIFIÉES PAR LE COMITÉ SCIENTIFIQUE POUR LA PÉRIODE D'INTERSESSION 2002/03

No.	Tâche	Référence aux paragraphes de SC-CAMLR-XXI	Date limite	Action nécessaire	
				Secrétariat	Membres
1. Système international d'observation scientifique					
1.1	Déclarer toutes les données selon les protocoles de présentation les plus récents.	2.3, 5.60	exigence permanente	Aviser les Membres	Mettre en œuvre
1.2	Faire la synthèse des informations contenues dans le questionnaire sur les stratégies de pêche dans les pêcheries de krill à l'intention du WG-EMM.	2.6	août	Analyser et rendre compte	Soumettre les données
1.3	Réviser le <i>Manuel de l'observateur scientifique</i> et les instructions aux observateurs scientifiques avec le concours des coordinateurs techniques.	2.9 à 2.12, 2.15, 2.18, 2.20, 2.21	janvier	Coordonner, réviser et distribuer	Distribuer et mettre en œuvre
1.4	Appliquer les protocoles d'échantillonnage des poissons à la pêcherie à la palangre de la sous-zone 48.3.	2.20	mai	Aviser les Membres	Mettre en œuvre
1.5	Définir des protocoles d'échantillonnage des poissons pour d'autres pêcheries.	2.20	août	Aviser les Membres	Mettre en œuvre
2. Contrôle et gestion de l'écosystème					
2.1	Accomplir les tâches identifiées par le WG-EMM.	annexe 4 : 6.33–6.40, tableaux 3, 4, appendice E, supplément 4	août	Mettre en œuvre	Mettre en œuvre
2.2	Réviser la procédure B de la méthode standard C2 du CEMP.	3.12	décembre	Réviser et distribuer	Distribuer et mettre en œuvre
2.3	Préparer des propositions de subdivision entre les SSMU de la limite de capture de précaution du krill de la zone 48.	3.16–3.20	août	Aviser les Membres	Mettre en œuvre
3. Espèces exploitées					
3.1	Accomplir les tâches identifiées par le WG-FSA.	annexe 5 : 12.1–12.8, tableau 12.1	octobre	Mettre en œuvre	Mettre en œuvre
3.2	Aux prochaines réunions, ne tenir compte que des captures effectuées dans la zone de la Convention disponibles au début de la réunion du Comité scientifique.	4.29	octobre	Mettre en œuvre	Prendre note
3.3	Rendre compte au WG-FSA des résultats d'analyses de la bathymétrie et de l'aire du fond marin de la zone 51.	4.36	octobre	Aviser la Russie	Mise en œuvre par la Russie

No.	Tâche	Référence aux paragraphes de SC-CAMLR-XXI	Date limite	Action nécessaire	
				Secrétariat	Membres
3.4	Effectuer de nouveaux travaux sur l'estimation de l'âge du poisson des glaces à partir des otolithes. Ces travaux aboutiront en 2004 à un atelier auquel il sera possible de convenir des méthodes de détermination de l'âge.	4.43	octobre	Aviser les Membres	Mettre en œuvre
3.5	Etablir un sous-groupe d'intersession sur l'acoustique halieutique qui aurait pour objectif d'évaluer l'application des méthodes acoustiques à l'estimation de la biomasse du poisson faisant l'objet d'une exploitation dans la zone de la Convention.	4.47, 4.83	août	Aider le sous-groupe	Mettre en œuvre
3.6	Envoyer un expert français aux réunions du WG-FSA.	4.62	octobre	Aviser la France	Mise en œuvre par la France
3.7	Réviser les méthodes d'évaluation de <i>C. gunnari</i> .	4.75, 4.91	octobre	Aviser les Membres	Mise en œuvre par le WG-FSA
3.8	Poursuivre les études de l'âge et de la croissance de <i>C. gunnari</i> .	4.76	octobre	Aviser les Membres	Mettre en œuvre
3.9	Réviser l'évaluation d' <i>E. carlsbergi</i> .	4.96	octobre	Aviser les Membres	Mise en œuvre par le WG-FSA
3.10	Continuer à estimer les captures à venir pour prévoir les dates de fermeture, mais, à titre d'essai, incorporer les informations disponibles sur les déplacements prévus des navires.	4.98, 12.9	exigence permanente	Mettre en œuvre et rendre compte	Soumettre les données de capture et d'effort de pêche et notifier les déplacements des navires
3.11	Effectuer de nouvelles études sur le recrutement de <i>Dissostichus</i> spp. dans les sous-zones 88.1 et 88.2 et sur les moyens les plus efficaces pour déployer l'effort de pêche dans ces zones.	4.114	octobre	Aviser les Membres qui pêchent dans les sous-zones 88.1 et 88.2	Mettre en œuvre
3.12	Poursuivre les expériences de marquage et recapture de <i>Dissostichus</i> spp. dans les sous-zones statistiques 88.1 et 88.2.	4.114	décembre	Aviser les Membres qui pêchent dans les sous-zones 88.1 et 88.2	Mettre en œuvre
3.13	Soumettre des données sur la hauteur et la longueur du chélipède des crabes mâles en vue de procéder à une analyse détaillée et complète de la taille des mâles à la maturité.	4.118	octobre	Aviser les Membres	Soumettre les données
4. Mortalité accidentelle					
4.1	Accomplir les tâches identifiées par le WG-FSA et le WG-IMAF.	annexe 5 : 12.1–12.8, tableau 12.1, appendice D	octobre	Mettre en œuvre	Mettre en œuvre

No.	Tâche	Référence aux paragraphes de SC-CAMLR-XXI	Date limite	Action nécessaire	
				Secrétariat	Membres
4.2	Faciliter le financement et la poursuite de recherches expérimentales pour déterminer quelles mesures d'atténuation conviennent le mieux sur les navires employant la méthode espagnole de pêche à la palangre.	5.13		Aviser les Membres	Mettre en œuvre
4.3	Envisager la manière de présenter les estimations de la capture accidentelle potentielle cumulée d'oiseaux de mer.	5.18	octobre	Aviser les Membres	Mise en œuvre par le WG-IMAF
4.4	Evaluer l'effet des prélèvements par la pêche IUU de grandes quantités d'oiseaux de mer sur les populations d'albatros, de pétrels géants et de pétrels à menton blanc se reproduisant dans la zone de la Convention.	5.20	octobre	Aviser les Membres	Mise en œuvre par le WG-IMAF
4.5	Continuer de présenter des comptes rendus sur les activités liées à la capture accidentelle d'oiseaux de mer et à insister pour que la question soit portée à l'ordre du jour des ORGP.	5.33	exigence permanente	Aviser les Membres et les ORGP	Mettre en œuvre
4.6	Soumettre des rapports sur l'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des PAN, notamment en ce qui concerne les mesures qui réduiraient la capture accidentelle d'oiseaux de mer dans la zone de la Convention.	5.36	octobre	Aviser les Membres	Mettre en œuvre
4.7	Examiner les mesures de conservation pertinentes et formuler des avis sur le déploiement des engins de chalutage de fond, compte tenu des questions de capture accidentelle d'oiseaux de mer et de capture accessoire d'espèces de poissons non visées, ainsi que des dégâts pouvant être causés au benthos.	5.50	octobre	Aviser les Membres	Mettre en œuvre
4.8	Déclarer, sur tous les formulaires de déclarations des données, le niveau de capture accessoire, y compris des raies rejetées, avec le plus de précision possible.	5.77	exigence permanente	Aviser les Membres	Mettre en œuvre et soumettre les données
4.9	Dans la mesure du possible, au cours des opérations de pêche à la palangre, les rajidés vivants doivent être détachés des lignes lorsqu'ils sont encore dans l'eau. Les navires doivent être encouragés à élaborer des méthodes visant à réduire au minimum la capture accessoire de ces espèces.	5.78	exigence permanente	Aviser les Membres	Mettre en œuvre et rendre compte
5. Autres questions relatives au contrôle et à la gestion					
5.1	Préparer un compte rendu sur le statut et les tendances de tous les principaux aspects des observations relatives aux débris marins en suivant les mêmes procédures et principes que ceux utilisés pour la préparation des comptes rendus sur le statut et les tendances découlant des données soumises au CEMP.	6.4, 6.8	octobre	Mettre en œuvre et rendre compte	Soumettre les données
5.2	Mettre à jour la base de données de la CCAMLR sur les débris marins à l'aide de données anciennes et actuelles collectées par des méthodes standard.	6.9, 6.23	exigence permanente	Aviser les Membres et traiter les données	Soumettre les données

No.	Tâche	Référence aux paragraphes de SC-CAMLR-XXI	Date limite	Action nécessaire	
				Secrétariat	Membres
5.3	Saisir, dans la base de données de la CCAMLR, les données anciennes qui auront été collectées par des méthodes standard et qui auront déjà été déclarées au Comité scientifique. Consulter les Membres concernés pour s'assurer de la validation correcte de ces données.	6.9	exigence permanente	Mettre en œuvre	Rendre des avis et soumettre des données, le cas échéant
5.4	Envisager la création d'une zone marine protégée dans la division 58.4.4.	4.106	août	Aviser les Membres et le sous-groupe sur les zones protégées	Mettre en œuvre
6. Gestion dans des conditions d'incertitude					
6.1	Réviser les plans des pêcheries pour inclure les synthèses des règles de décision et les exigences en matière d'évaluation de l'écosystème.	4.14, 7.7	octobre	Mettre en œuvre et rendre compte	Prendre note
7. Coopération avec d'autres organisations					
7.1	Soulever avec le CWP la question de l'amélioration et de la normalisation de la déclaration des données sur la capture accessoire des espèces non poissons, en attirant l'attention sur les travaux de la CCAMLR dans ce domaine.	9.13	octobre	Mettre en œuvre et rendre compte	Prendre note
7.2	Tenir informés le Comité scientifique et ses groupes de travail des faits nouveaux pertinents relatifs aux FIGIS-FIRMS.	9.30	octobre	Mettre en œuvre et rendre compte	Prendre note
7.3	Contribuer à une session sur l'océan Austral au quatrième Congrès mondial sur les pêches (Vancouver, Canada, du 2 au 6 mai 2004).	9.33	avril	Aviser les Membres	Mettre en œuvre
7.4	Ne considérer que les rapports d'observateurs qui auront été présentés au secrétariat avant 9h00 le premier jour de la réunion.	9.34, 13.19	octobre	Aviser les observateurs	Mise en œuvre par les observateurs
8. Activités recevant l'appui du secrétariat					
8.1	Compléter les éléments acoustiques de la base de données sur les campagnes d'évaluation pour que les données de la campagne CCAMLR-2000 puissent être archivées avec d'autres données de campagne d'évaluation acoustique, telles que celles du jeu de données BIOMASS.	12.5	octobre	Mettre en œuvre et rendre compte	Prendre note
8.2	Consulter les Membres ayant l'intention de réaliser des campagnes d'évaluation acoustique du poisson des glaces pour s'assurer que la base de données sur les campagnes d'évaluation établie par la CCAMLR est à même de saisir ce type de données acoustiques.	12.5	mars	Coordonner et mettre en œuvre	Aviser, si besoin est
8.3	Examiner les données STATLANT et s'assurer qu'elles représentent les statistiques officielles correctes et complètes de la capture et de l'effort de pêche.	12.7	mars	Aviser les Membres	Examiner et soumettre les données, le cas échéant

No.	Tâche	Référence aux paragraphes de SC-CAMLR-XXI	Date limite	Action nécessaire	
				Secrétariat	Membres
8.4	Soumettre les jeux de données disponibles sur les campagnes d'évaluation menées dans la sous-zone 48.3, ainsi que les données par trait de capture et d'effort de pêche des pêcheries au chalut et à la palangre ayant visé <i>D. eleginoides</i> de 1970 à 1995.	12.10	octobre	Aviser l'Ukraine	Mise en œuvre par l'Ukraine
8.5	Poursuivre le développement de la base de données des documents de travail de la CCAMLR et la placer sur le site de la CCAMLR sur des pages protégées par un mot de passe.	12.14	août	Mettre en œuvre et rendre compte	Prendre note
8.6	Changer la date limite de déclaration des données STATLANT.	12.15	décembre	Aviser les Membres	Soumettre les données
8.7	Publier le <i>Bulletin statistique</i> sur la base d'une saison plutôt que d'une année australe.	12.15	juin	Coordonner et mettre en œuvre	Prendre note
8.8	Mettre en œuvre les mesures convenues pour résoudre les problèmes de publication, dans <i>CCAMLR Science</i> , d'articles en anglais dont les auteurs ne sont pas de langue anglaise et dont le texte doit être corrigé.	12.17	exigence permanente	Coordonner et mettre en œuvre	Mettre en œuvre et prendre note
9. Activités du Comité scientifique					
9.1	Fournir au secrétariat la liste des activités auxquelles il convient d'accorder la plus grande priorité en 2002/03.	13.17	décembre	Dresser la liste et formuler des avis	Mise en œuvre par le président du Comité scientifique et les responsables des groupes de travail
9.2	Revoir les ordres du jour des réunions pour faciliter la transmission des informations et des avis des groupes de travail au Comité scientifique.	13.20	exigence permanente	Aviser les Membres	Mise en œuvre par les groupes de travail
9.3	Inviter les observateurs présents à la réunion de 2002 à participer à SC-CAMLR-XXII.	13.21	juillet	Inviter les observateurs	Mise en œuvre par les observateurs